

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril, à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel COLAS, Maire

**DATE DE CONVOCAATION :**

03 AVRIL 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE :	35
PRÉSENTS :	31
ABSENTS REPRÉSENTÉS :	04
VOTANTS :	35

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Vanessa BAULNY

**Présents :**

Michel COLAS, Jean-Patrick MARTY, Anisoara MARTIN, David QUERY, Mylène RIAD, Alexandre PHRACHANPHENG, Manysa ZIELINSKI, El Mehdi NAAINIAA, Sophie GUEYRARD, Jérôme PRIGENT, Annick COLAS, James APPAVOU, Henri BERREBI, Jérôme HOAREAU, Alain LECLERC, Sophie CHALOM, Ghislaine IANNAZZO, France COUVERCHEL, Nicodème ADZRA, Vanessa BAULNY, Marc MANIRY, Kevin ZIELINSKI, Maud TALLET, Marie SOUBIE, Guillaume CLIN, Daniel ALARÇON, Sébastien MAUMONT, Julie GOBERT, Hubert DE VILLELE, Danièle ADAD, Mourad HAMMOUDI

**Absents, excusés et représentés :**

Jocelyne BALLEREAU qui a donné pouvoir à Annick COLAS, Céline COIFFARD qui a donné pouvoir à Michel COLAS, Anya ADANE qui a donné pouvoir à El Mehdi NAAINIAA, Corinne LEGROS-WATERSCHOOT qui a donné pouvoir à Maud TALLET

**Absents :**

**031/ OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CENTRES DE PÉDAGOGIE ET DE RÉADAPTATION POUR HANDICAPÉS (S.I.C.P.R.H.)**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-7 et L.5211-7 ;

**VU** les Statuts du Syndicat intercommunal des centres de pédagogie et de réadaptation pour handicapés (S.I.C.P.R.H.) ;

**VU** le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints lors du Conseil municipal d'installation du 28 mars 2026, suite aux élections municipales du 22 mars 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants au sein de son Comité Syndical du S.I. C.P.R.H.,

**CONSIDÉRANT** que les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par le Conseil municipal en son sein au scrutin secret, et que par dérogation, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés,

**CONSIDÉRANT** que notre Commune est membre du S.I.C.P.R.H. qui a pour vocation la création, l'extension, la rénovation et la gestion des établissements pour handicapés, il convient de désigner les 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants au sein de son Comité Syndical,

**CONSIDÉRANT** que la désignation suit les règles de majorité des suffrages exprimés suivantes :

- à la majorité absolue à un tour,
- à la majorité absolue en cas de deuxième tour,
- à la majorité relative en cas de troisième tour,
- en cas d'égalité entre des candidats, est désigné le candidat le plus âgé,

**CONSIDÉRANT** les candidatures proposées par les membres du Conseil municipal,

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, Michel COLAS, Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE, à l'unanimité,** de procéder par scrutin public, à la désignation des 8 délégués au Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.) ;

**ÉLIT au scrutin public,** les 4 délégués titulaires et les 4 délégués suppléants au Comité syndical du S.I.C.P.R.H., suivants :

**Avec 25 votants, 10 abstentions (Maud TALLET, Maire SOUBIE, Guillaume CLIN, Daniel ALARÇON, Sébastien MAUMONT, Julie GOBERT, Hubert DE VILLELE, Danièle ADAD, Mourad HAMMOUDI),**

**Par 25 voix POUR les candidats de « Unis pour protéger et redonner vie à Champs »,** obtenant la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour,

- les 4 délégués titulaires :  
Mylène RIAD  
El Mehdi NAAINIAA  
Anisoara MARTIN  
Annick COLAS
- les 4 délégués suppléants :  
David QUERY  
France COUVERCHEL  
Jocelyne BALLEREAU  
Jean-Patrick MARTY

**PRÉCISE** que la durée du mandat de ces délégués au S.I.C.P.R.H. correspond à celle du mandat du Conseil municipal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au  
Registre des Délibérations, a été transmis au  
représentant de l'Etat le 21/04/2026

publié ou notifié le 21/04/2026  
et qu'il est donc exécutoire à compter de la  
dernière date.

Fait à Champs-sur-Marne, le 20 avril 2026

Le Maire,  
  
Michel COLAS

Le Maire,  
  
Michel COLAS

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.